

leurs uniformes écossais. Le ministre a répondu de façon tout à fait spécieuse qu'«aucun règlement n'empêche les réservistes des régiments des Highlands de porter le kilt».

Comme le ministre le savait très bien, la question touchait la suppression des subventions d'entretien versées aux régiments des Highlands. Les personnes en cause savent très bien que ces unités peuvent continuer de porter le kilt. La modification réside dans le fait que le ministre exige maintenant que les troupes en cause paient leurs propres uniformes.

● (2200)

Depuis le 10 avril, j'ai reçu des pétitions de la St. Andrews and Caledonian Society de Victoria, du Regimental Association of the Cameron Highlanders d'Ottawa et de la Soltire Society de Victoria, demandant que l'on garde les uniformes écossais aux frais du gouvernement. Sur ces pétitions, figurent environ 4,000 signatures, et je demanderai demain l'autorisation de les déposer. On peut se demander quelles raisons ont motivé le ministre. Les unités des highlands constitue un élément glorieux des forces canadiennes depuis plus de cent ans. On a dit que 35 p. 100 de la ligne de front de la milice est constitué d'unités des highlands. Je me demande si le ministre désire s'aliéner une proportion aussi importante de la milice.

D'un point de vue financier, il y a peu de raison de supprimer la dépense. On estime que la durée du nouveau pantalon vert est d'environ deux ans et qu'il coûte environ 10 dollars. Les unités des highlands pensent que le ministre devrait économiser les 10 dollars et à leur place restaurer la subvention de 5 dollars par an à la milice et aux cadets des highlands pour l'entretien des kilts. Je pourrais dire maintenant, monsieur l'Orateur, que je suis heureux de voir que le ministre a repris son siège à la Chambre et répondra à mon intervention. Je pourrais également mentionner que ces 10 dollars pour les pantalons verts ne comprennent pas les versements pour certains sous-vêtements dont, on le sait bien, les unités des highlands n'ont pas besoin ou qu'elles ne portent pas.

Il semble étrange que l'armée fasse de la publicité pour recruter du personnel et en même temps abandonne la meilleure sorte de publicité dont elle dispose. A ce sujet, je remarque que, dans les prévisions budgétaires, il y a une augmentation de 2 millions de dollars en dépenses militaires d'information. J'espère que demain j'aurai aussi l'occasion de me renseigner sur la dépense de cette forte somme.

Je pense que c'est l'approche négative que le ministre semble prendre en matière de recrutement dans la milice qui est particulièrement infructueuse. Le feld-maréchal Montgomery avait établi comme principe de guerre que nous devrions renforcer le succès. Les unités des highlands ont toujours réussi à attirer les recrues. Pourquoi ne pas renforcer leurs méthodes qui portent fruit?

Le gouvernement adopte l'attitude de celui qui est né pour un petit pain. Dans la brochure «La défense dans les années 70», il a déclaré: «Le gouvernement entend maintenir l'effectif de la réserve au niveau courant autorisé.» Dans la brochure «La défense dans les années 71», il dit: «L'effectif moyen de la milice en 1971 s'est élevé à environ 18,000 hommes.» A la page 91 de la brochure «La défense dans les années 72», il déclare: «Au 1^{er} octobre 1972, l'effectif de la milice était de 16,583 hommes.» De toute évidence le gouvernement ne réussit pas à stimuler des recrues pour la milice, et je ne m'en étonne pas quand je vois retirer à la milice ce à quoi elle tient le plus.

Le gouvernement prétend encourager les groupes à se rappeler le passé. Les soldats de l'excellent Royal 22^e

Ajournement

régiment portent sur l'insigne de leur casquette les mots «Je me souviens», une très belle devise, et j'accepte qu'ils l'arbovent. Fierté du passé, de la race, de la famille et de soi qui s'entremêle, et les fiers régiments sont les meilleurs. Je termine en recommandant au ministre de ne pas prendre les régiments écossais comme prochaines victimes de sa politique d'anonymat pour tous les régiments de l'armée. Il devrait plutôt réfléchir aux propos éclairés que tenait Sir Wilfrid Laurier à l'occasion d'un discours à Toronto le 5 janvier 1893: «Si je n'étais pas Français, je choisirais d'être Écossais».

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je veux profiter de l'occasion fournie par le débat d'ajournement pour répondre à l'honorable député de Victoria (M. McKinnon). Je sais que depuis son élection à la Chambre, le 30 octobre dernier, il a porté un très vif intérêt aux forces armées, aussi bien aux forces régulières qu'aux forces de réserve. Je dois avouer que j'ai pris conscience de son intérêt aussi bien par des conversations personnelles, que par les questions qu'il m'a posées en Chambre.

La question de l'uniforme des régiments écossais que le député a soulevée pour la première fois en avril et qu'il soulève de nouveau ce soir a beaucoup d'importance pour moi comme pour de nombreux autres députés et bon nombre de Canadiens. Tout d'abord j'aimerais dissiper tout malentendu à l'égard de la politique actuelle. Aucun règlement d'aucune sorte n'interdit aux régiments écossais de porter le kilt. Je sais, toutefois, qu'un changement a été apporté avant que je devienne ministre de la Défense nationale, changement qui a eu pour effet de supprimer l'appui financier offert par le ministère pour l'achat et surtout pour l'entretien du kilt.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sait que j'ai la responsabilité, comme les autres ministres, de remettre en question les décisions prises par mon prédécesseur. Pour le moment, tout ce que je puis dire au député de Victoria c'est, qu'à mon avis, il a attiré l'attention du public sur une question de grande importance. Elle est importante pour le ministère, très importante pour les régiments écossais et, j'aime à croire qu'elle est également importante pour le Canada.

Que le député sache qu'en tant que ministre de la Défense nationale il me reste encore un certain nombre de questions à examiner selon mon propre jugement, et celle-ci en est une. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'évaluer entièrement les effets des propositions qu'il nous a faites. Cependant, je n'ai aucune peine à lui dire que je suis, en général, d'accord avec les sentiments et les demandes qu'il m'a présentés au nom des régiments écossais.

Il faut souligner que l'approbation du Conseil du Trésor est nécessaire pour toutes les questions concernant l'uniforme des employés du fédéral y compris les forces armées. Compte tenu de ce facteur et des nombreuses autres exigences financières auxquelles je dois répondre, je crois personnellement, que les forces armées canadiennes... je n'en ai plus que pour une minute, monsieur l'Orateur, si vous le permettez.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre s'il vous plaît. Le Règlement de la période supplémentaire doit s'appliquer strictement. Je suis prêt à laisser le ministre continuer, mais j'ai peur que cela crée un précédent et nous avons déjà des problèmes du fait que le ministre a pris une minute de plus qu'il n'aurait dû. Je laisserai bien